

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

| Délibérations | CONSEILLERS | | | |
|--|-------------|-----------|-----------|-----------|
| | Présents | Pouvoirs | Absents | Votants |
| Pour la délibération n°24-026 à 24-049 incluse | 26 | 03 | 07 | 29 |

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN
- Mme Leïla SEGHIR ayant donné pouvoir à M. Sylvain THOMAS

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-035 Attribution des marchés de travaux pour la construction du gymnase Philippe-Croizon

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
DES ANDELYS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

29 MARS 2024

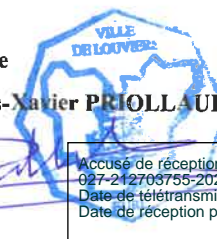
AFFICHÉ

29 MARS 2024

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-035-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-035-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

N° 24-035

**ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA
CONSTRUCTION DU GYMNASSE PHILIPPE-CROIZON**

RAPPORT

M. Jacky BIDAUL rappelle que le gymnase Maxime-Marchand présente des problématiques fonctionnelles (espace restreint, cheminements, etc.) et réglementaires (notamment d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite). Afin de répondre à ces problématiques et offrir un cadre plus agréable aux utilisateurs actuels du gymnase, la Ville de Louviers souhaite construire un nouvel équipement sportif, en complément de l'actuel, composé de deux espaces principaux : une salle omnisports et une salle de gymnastique.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a donc été lancée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique en vue de la dévolution des marchés de travaux, avec un avis d'appel public à concurrence envoyé le 17 novembre 2023 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 19 décembre 2023. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

| Lots | Entreprises | Montants HT | Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur) |
|--|---|--------------------|---|
| Lot n° 1 : gros œuvre - maçonnerie | BOUQUET LD Les Marronniers Les Bourdines 27 200 Vernon | 1 013 514,73 € | 1 216 217,68 € |
| Lot n° 3 : couverture et façades double peaux | JOLY 36 rue des Prés 27 590 Saint-Marcel | 890 000,00 € | 1 068 000,00 € |
| Lot n° 4 : étanchéité | EBCI Immeuble Galaxie Voie de l'Institut 27 100 Val-de-Reuil | 42 514,34 € | 51 017,21 € |
| Lot n° 5 : menuiseries extérieures aluminium - météallerie | ALUBAT ZA des Trois Rivières 76 890 Tôtes | 274 263,70 € | 329 116,44 € |

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-035-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240325-24-035-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

| | 76 800 Saint-Etienne-du-Rouvray | | |
|---|--|----------------------------|-----------------------------|
| Lot n° 13 : voirie et réseaux divers Base PSE n° 1 : béton désactivé | COLAS IDFN PI d'Incarville 27 100 Val-de-Reuil | 493 849,47 € 8 801,64 € | 592 619,36 € 10 561,97 € |
| Montant total avec la PSE retenue | | 502 651,11 € | 603 181,33 € |
| Lot n° 14 : espaces verts - clôtures | PINSON PAYSAGE NORMANDIE Voie des Coutures ZAC de la route des Lacs 27 100 Val-de-Reuil | 39 994,62 € | 47 993,54 € |
| Total | | 3 844 237,59 € | 4 613 085,11 € |

Le lot n° 2 : charpente mixte a été déclaré sans suite. Une procédure a été relancée.

Les marchés comprennent des conditions d'exécution à caractère social. Les titulaires s'engagent à réserver 7 % des heures à l'insertion professionnelle :

| Lots | Nombre d'heures |
|-----------|-----------------|
| Lot n° 1 | 1176 heures |
| Lot n° 3 | 1166 heures |
| Lot n° 4 | 77 heures |
| Lot n° 5 | 405 heures |
| Lot n° 6 | 298 heures |
| Lot n° 7 | 145 heures |
| Lot n° 8 | 132 heures |
| Lot n° 9 | 85 heures |
| Lot n° 10 | 49 heures |
| Lot n° 11 | 209 heures |
| Lot n° 12 | 439 heures |
| Lot n° 13 | 670 heures |
| Lot n° 14 | 77 heures |

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- attribuer les marchés,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des marchés initiaux.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la décision n° DSTD21037, du 4 juin 2021, attribuant une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études CUBIK, sis 36 rue Bernard Chédeville, 27 100 Le Vaudreuil,

Vu la délibération n° 23-005, du 6 février 2023, attribuant au groupement Atelier Féret & Fréchon architectes / Reber / Kube structure / Technic consult / Impact acoustic / ViaMap / LLE coordination, sis 16 rue du Bailliage, 76 000 Rouen, la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un nouveau gymnase au sein du complexe sportif Maxime-Marchand.

Considérant la proposition du pouvoir adjudicateur ;

ATTRIBUE les marchés aux entreprises susmentionnées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des marchés initiaux.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**



François-Xavier PRIOLLAUD